# L'Info-Dinois

Mensuel d'informations municipales

Vol. 9 | No. 5 | Mai 2020

S'UNIR POUR GRANDIR

Sainte-Hénédine

**RESTONS POSITIFS**

*Ça va bien aller!*

## DES NOUVELLES DE NOTRE ÉCOLE

École la Découverte

Après 8 semaines de confinement à la maison, le 11 mai dernier, 79 % des élèves fréquentant l'école ont vécu leur deuxième rentrée scolaire. Cette rentrée fut un casse-tête impressionnant à mettre en œuvre afin de respecter toutes les mesures de sécurité émises par la santé publique. Ne reculant devant rien, tout le personnel de l'école s'est retroussé les manches et a relevé le défi avec brio. Pendant tout le processus de cette réouverture d'école, les enseignants et la direction nous tenaient au courant des mesures à prendre, des réorientations et des nouvelles consignes à mettre en application.

Sur les réseaux sociaux plusieurs parents émettent des commentaires positifs. Les enfants sont heureux de se retrouver malgré ces changements marqués par un lavage de main répétitif, de nouveaux titulaires et des récréations en alternance entre 3 groupes afin que tous aient droit de sortir le matin et l'après-midi. De plus, le nombre d'enfants a diminué par classe créant ainsi plus de groupes. Les enfants qui sont demeurés à la maison pour terminer leur année scolaire reçoivent tout de même un appui de l'école et des exercices qu'ils peuvent compléter. Les trousses du ministère leur sont toujours envoyées. Beaucoup de voitures défilent dans le débarcadère afin de respecter le ratio de 12 élèves par autobus. Tous font preuve de patience afin d'assurer la sécurité de nos enfants, merci infiniment.

*Audrey Quirion, présidente de l'Association des étudiants de Ste-Hénédine Inc*

**Municipalité Ste-Hénédine**

111, rue Principale, Ste-Hénédine, QC G0S 2R0 | Tél. : 418 935-7125 | Téléc. : 418 935-3113 | info@ste-henedine.com | **www.ste-henedine.com**

Heures d'ouverture du bureau municipal : lundi au vendredi 9 h à 12 h – 13 h à 16 h sauf les vendredis de juillet et août fermé

**Commission des loisirs**

147, rue Principale, Ste-Hénédine, QC G0S 2R0 | loisirs-sthe@hotmail.com | 418 935-7125 (bureau) ou 418 935-7108 (chalet)

Pour connaître les activités de loisirs consultez le **www.ste-henedine.com** sous l'item Info-citoyen programme des loisirs

## RÉSUMÉ DE LA SÉANCE DU CONSEIL DU 6 AVRIL 2020

- Appui à la Ferme Bonneville Inc. auprès de la CPTAQ
- Avis de motion règlement modifiant le règlement de taxation
- Modification taux d'intérêt et pénalité pour paiement de taxes et autres dus pour la période du 10 mars au 30 mai 2020
- Adoption rapport ERL (entretien réseau local) pour état financier 2019
- Autorisation vérification débitmètre annuel à l'aqueduc
- Autorisation achat d'alun pour station d'épuration
- Adjudication contrat de pavage route Langevin + rue des Roseaux et avis au promoteur pour chaîne de rues
- Report adoption règlement de concordance
- Approbation maintien des mesures en vigueur durant pandémie et autorisation au maire et au directeur général d'établir et de lever les mesures demandées par le gouvernement avec reddition de compte au conseil
- Demande de prix pour installation trottoir + frais déplacement hauban + aide financière pour travaux d'égouts pluviaux (grilles de rue)
- Résolution de concordance et de courte échéance emprunt à long terme
- Adjudication financement à long terme 1 072 700 $
- Autorisation mesure de boues et appel d'offres vidange étang

L'intégral des procès-verbaux est disponible sur le site www.ste-henedine.com

## AVIS PUBLIC : MODIFICATION AU RÈGLEMENT SUR LA TAXATION 2020

Le conseil municipal de Sainte-Hénédine a adopté lors de la séance ordinaire du 4 mai 2020 le règlement 423-20 modifiant le règlement 419-20 sur la taxation 2020 et modalités de paiement.

**L'objet de ce règlement est de modifier les taux d'intérêts et de pénalités prévues sur les comptes de taxes** pour aider les citoyens suite à la déclaration de l'état d'urgence sanitaire.

Les intéressés peuvent consulter ledit règlement en se présentant au bureau municipal au 111 rue Principale, sur les heures de bureau soit du lundi au vendredi entre 9 h et 12 h ou entre 13 h et 16 h.

## AVIS PUBLIC : TARIFICATION POUR L'ENREGISTREMENT DES CHIENS

Le conseil municipal de Sainte-Hénédine a adopté lors de la séance ordinaire du 4 mai 2020 le règlement 424-20.

**L'objet de ce règlement est de fixer la tarification pour l'enregistrement des chiens** et les autres frais relatifs.

Les intéressés peuvent consulter ledit règlement en se présentant au bureau municipal au 111 rue Principale, sur les heures de bureau soit du lundi au vendredi entre 9 h et 12 h ou entre 13 h et 16 h.

## AVIS PUBLIC : RINÇAGE DU RÉSEAU D'AQUEDUC

**La municipalité de Sainte-Hénédine effectuera le rinçage unidirectionnel du réseau d'aqueduc le 26 mai 2020 de 23 h à 6 h du matin (durant la nuit de mercredi) ainsi que le 27 mai 2020 de 23 h à 6 h du matin (durant la nuit de jeudi).**

Cette opération annuelle est nécessaire afin de bien nettoyer le réseau d'aqueduc. Pour tout usager, il est très important de ne pas faire couler l'eau pendant le rinçage des tuyaux.

**Il est interdit** de se servir de l'eau de l'aqueduc pour laver du linge ou tout autre usage tant que l'eau froide ne sera pas revenue limpide.

**Il est de plus interdit** de se servir de l'eau chaude tant que l'eau froide n'est pas revenue limpide pour ne pas altérer la qualité de l'eau du réservoir à eau chaude.

Au matin, il est possible que l'eau soit brouillée avec des particules en suspension. Il suffira de la laisser couler quelques minutes. Si l'eau ne revient pas limpide, laissez-la reposer de 2 à 3 heures

Donné à Sainte-Hénédine ce 20e jour du mois mai deux mille vingt.

## PETIT RAPPEL CONCERNANT L'EAU DE L'AQUEDUC MUNICIPAL

Dans le cadre du programme stratégique d'économie de l'eau potable du gouvernement du Québec, nous vous rappelons qu'il est interdit d'arroser en tout temps un terrain gazonné existant avec l'eau de l'aqueduc municipal.

**Les amendes prévues varient de 250 $ à 2 000 $.**

Notez que **la consommation d'eau est élevée (30 % de plus qu'à l'habitude)** depuis la fin de semaine de la fête des Patriotes. Nous demandons donc votre collaboration pour utiliser l'eau potable de l'aqueduc municipal de façon raisonnable sinon nous devrons émettre des avis de restriction à l'ensemble des usagers.

Si vous remarquez des utilisations exagérées et continues, veuillez aviser le bureau municipal

Merci de votre collaboration habituelle.

*La direction municipale*

## C'EST LE TEMPS DE FAIRE L'ENREGISTREMENT

Dans la semaine du 11 mai 2020, vous avez reçu par la poste le formulaire d'enregistrement pour chien. Suite à l'entrée en vigueur du Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens, vous devez enregistrer votre chien auprès de la municipalité.

Vous n'avez qu'à remplir le formulaire reçu, le retourner au bureau municipal et payer les frais de 25,00 $ associé à l'enregistrement.

Par la suite **nous vous ferons parvenir une médaille que vous chien devra porter en permanence.**

## MOT DU MAIRE

Citoyennes, citoyens de Ste-Hénédine,

Nous vivons présentement une période d'attente qui limite nos relations étroites avec nos êtres chers. Nos activités, nos gestes sont chargés de la plus grande prudence. Même si un déconfinement progressif est en train de se faire, notre avenir sera empreint d'un excès de protection et de plus de sédentarisation.

Malgré toutes les contraintes de la situation, les activités économiques reprennent. La construction domiciliaire et commerciale reprend et nos enfants du primaire sont de retour à l'école. Les activités de la municipalité continuent et les obligations et règlements dictés par le gouvernement se réalisent dont l'application de la loi concernant l'encadrement des chiens. De toutes les municipalités de la Nouvelle-Beauce, Sainte-Hénédine n'enregistrait pas les chiens et n'obligeait pas le port d'une médaille. Vous avez reçu un formulaire d'enregistrement par la poste et si vous possédez un chien, vous devez selon la loi en vigueur depuis le 3 mars 2020 enregistrer votre animal. La municipalité vous remettra une médaille d'identification. Je tiens à remercier le vétérinaire M. Jean-Luc Boutin qui, au fil des années, nous a assuré son expertise et ses services pour la gestion des chiens errants ou dangereux.

Plusieurs parents nous demandent quand les camps de jour débuteront. Comme pour vous, nous attendons les directives de la santé publique afin d'établir les dispositions nécessaires pour respecter les règles de sécurité, dont la distanciation physique entre les enfants et les moniteurs. La ministre Andrée Laforest prétend que les camps de jour devraient ouvrir fin juin début juillet. Un guide pour les mesures sanitaires devrait être présenté dans les prochains jours. La municipalité, la coordonnatrice et le comité des loisirs verront à travailler sur ce plan de mise en œuvre. Toutefois, l'ouverture dépendra de l'évolution de la situation dans les écoles.

L'initiative du gouvernement du Panier bleu pour promouvoir l'achat local amène un engouement des entreprises de s'afficher et d'inviter la population à consommer les produits et services locaux. En janvier nous avons publié un article demandant à nos entreprises de nous fournir leurs coordonnées ainsi qu'une carte d'affaires afin d'inclure un répertoire de toutes les entreprises sur le nouveau site Web de la municipalité. Avec l'arrivée de la COVID-19, notre fournisseur de service doit revoir l'échéancier de la livraison du nouveau site et nous nous excusons du retard. Une citoyenne de notre municipalité a débuté un projet similaire et considérant la base de données que nous possédons déjà, nous complèterons le travail dans les meilleurs délais afin d'avoir une vitrine de tous nos entrepreneurs pour notre population.

Pour terminer une citation de Joan Baez : *L'espoir est contagieux, comme le rire !*

*À bientôt*,

*Michel Duval*, *maire*

## MESSAGE IMPORTANT DE LA SOPFEU

**Actuellement les feux à ciel ouvert sont encore interdits.**

Il n'y a donc pas de permis de feu d'émis. Le tout est pour éviter des sorties des pompiers en cas de COVID-19.

Si vous vous déplacez en forêt, il est important de suivre les consignes habituelles de sécurité concernant les feux pour éviter des incendies de forêt en temps de COVID-19

Pour information, voir le site du Ministère de la Sécurité Publique

## LE POINT SUR LE COVID-19

Premièrement, nous désirons vous faire un rappel concernant le terrain de jeu. Au moment d'écrire ces lignes, soit le 14 mai 2020, nous n'avons toujours pas de directives concernant la tenue du terrain de jeux ainsi que l'ouverture de la piscine. Dès que nous saurons ce qui adviendra de ces deux (2) activités, **soyez certain que vous en serez informé** sur nos réseaux sociaux, Facebook et le site web de la municipalité.

### Résumé des informations transmises depuis le 14 avril 2020 :

**15 avril**
Modification aux heures d'ouverture du CLSC de Sainte-Marie
Appel à la population – besoin d'aide dans les CHSLD

**16 avril**
Conseil aux OBNL

**20 avril**
Information de la sûreté du Québec concernant les rassemblements

**21 avril**
Annulation de la course La Découverte et du marché aux puces de la sacristie
Quand le télétravail devient trop lourd – ministère de la Santé et des Services sociaux

**28 avril**
Information pour le retour en classe

**29 avril**
Résumé des informations de François Legault
Détails sur le début du déconfinement
Plus d'informations sur les mesures prises pour le retour en classe

**30 avril**
Retrait des points de contrôle routier

**4 mai**
Rappel gouvernemental de ce qui n'est pas permis
Stratégie de dépistage suite au déconfinement
Changement aux heures d'ouverture des commerces

**6 mai**
Information importante – nouvelles mesures dans les milieux de vie pour aînés

**13 mai**
Port du masque recommandé lors des sorties hors domicile

**14 mai**
Activités permises à partir du 20 mai 2020

**Toutes ces informations ont été publiées sur notre page Facebook : Sainte-Hénédine de Beauce** ainsi que plusieurs autres qui pourraient être pertinentes pour les citoyens.

## Ce printemps, restez vigilants même en confinement

**(vous trouverez toutes les informations complémentaires au www.securitepublique.gouv.qc.ca)**

**LE BBQ** : le barbecue au propane ou au gaz naturel est un appareil sécuritaire, mais il comporte des risques de blessures, d'explosion et d'incendie. Installez votre BBQ à une distance d'un mètre de toute matière combustible.

**LES FEUX DE TERREAUX ET LES VÉGÉTAUX** : Nous notons une tendance à la hausse des incendies ayant comme source de chaleur des articles de fumeur que nous avons négligemment jetés dans des contenants destinés aux végétaux ou dans des zones de végétation.

**L'ÉLECTRICITÉ** : Vous faites du télétravail et avez ajouté du matériel informatique à votre équipement personnel ? Ne surchargez pas vos prises électriques ou vos barres de tension.

**LE MONOXYDE DE CARBONE ET LES ACTIVITÉS DE PLEIN AIR** : Au chalet, en camping, au camp de chasse ou de pêche, assurez-vous d'une ventilation adéquate en tout temps ! Les appareils de plein air à combustible utilisés pour cuisiner, chauffer ou éclairer peuvent produire du monoxyde de carbone, un gaz toxique voir mortel.

**LES FOYERS À L'ÉTHANOL** : L'éthanol peut produire des vapeurs inflammables; il ne faut donc jamais remplir un brûleur encore chaud ! Laissez refroidir l'appareil ou attendez au moins 15 minutes avant de remplir le réservoir et, lors de l'allumage, privilégiez l'utilisation de longues allumettes ou d'un long briquet afin de garder un maximum de distance entre vous et l'appareil.

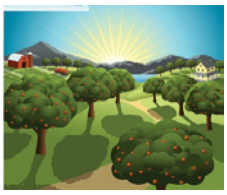

**LA VIE EN ZONE BOISÉE** : La vie en zone boisée présente plusieurs avantages, mais une certaine prudence s'impose. Prévoyez deux sorties afin d'évacuer les lieux en sécurité, valider l'indice d'inflammabilité avec la SOPFEU avant de faire des feux extérieurs et contrôler la végétation environnante.

AIDE D'URGENCE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

- Aide financière maximale de 50 000 $
- Un prêt ou une garantie de prêt
- Un taux d'intérêt de 3 %

Pour plus d'informations sur cette mesure : **DENB.ca / 418 386-1608**

Développement économique Nouvelle-Beauce

## SÉCURITÉ DES PISCINES RÉSIDENTIELLES

Il existe des moyens concrets pour éviter une noyade. Nous vous demandons d'appliquer les mesures de sécurité qui suivent afin de rendre vos piscines sécuritaires.

La plupart des noyades de jeunes enfants se produisent à leur domicile, en dehors des heures de baignade. Le Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles vise principalement à contrôler l'accès aux piscines résidentielles. Il s'agit d'un élément déterminant pour prévenir les risques de noyade plus particulièrement chez les enfants de moins de cinq ans.

En plus de la localisation d'une piscine qui doit être à moins de 1,5 mètre d'une ligne de propriété et à une distance minimale de 3 mètres d'un bâtiment avec un système de filtration à 1 mètre du rebord et ne pas être sous une ligne électrique.

**Le propriétaire d'une piscine doit avoir :**

- soit une échelle munie d'une portière de sécurité qui se referme et se verrouille automatiquement pour empêcher son utilisation par un enfant
- soit une plate-forme dont l'accès est protégé par une porte de 1,2 mètre minimum munie d'un dispositif de sécurité passif installé du côté intérieur de l'enceinte dans la partie supérieure de la porte permettant à cette dernière de se refermer et de se verrouiller automatiquement.

Un permis est requis pour construire, installer ou remplacer une piscine ainsi que pour la partie y donnant accès.

De plus, sauf pour remettre la piscine à niveau suite à l'hiver, vous devez aviser la municipalité, si vous décidez de remplacer votre eau si vous êtes situé sur le réseau d'aqueduc municipal et payer les frais relatifs.

Si vous contrevenez à une disposition du règlement, vous pourriez être passible d'une amende de 500 $ à 1000 $

Vous pouvez aussi consulter le site de la société de sauvetage au **baignadeparfaite.com**

Note : Le règlement s'applique à toutes les piscines ayant 60 cm et plus de profondeur incluant les piscines démontables. Attention, ces dernières piscines n'ont pas la hauteur de sécurité de 42" requise et doivent être entourées d'une clôture avec porte d'accès conforme à la réglementation.

## ÉQUIPE D'ANIMATION LOCALE

# Des nouvelles de votre bibliothèque

**Bibliothèque La Détente**
111-D, rue Principale
Ste-Hénédine G0S 2R0
T : 418-935-3993

**Heures d'ouverture :**
Mercredi 15h-16h & 19h-21h
Jeudi 19h-21h

## Fermeture de la bibliothèque

La bibliothèque demeurera fermée pour une durée encore indéterminée à cause de la pandémie. La date prévue pour le retour des livres a été réajustée en conséquence et vous serez tenus informés via notre page Facebook. Nous vous invitons à aller la consulter régulièrement.

## Club de lecture TD virtuel

Cet été, le Club de lecture sera... virtuel !
Dès le 15 juin, inscris-toi au **www.clubdelecturetd.ca** pour participer à de nombreuses activités en ligne amusantes! Tu pourras découvrir des suggestions de livres, participer à des concours, des ateliers avec le bédéiste Yves Bourgelas, écrire des blagues, des histoires, des critiques de livres, et plus encore !

En sélectionnant ta bibliothèque lors de l'inscription, tu pourrais lui faire gagner 200 $ de livres jeunesse que tu pourras emprunter et lire dès l'automne prochain! Le concours se termine le 7 septembre 2020.

Club de lecture d'été TD

## Toutapprendre

Vous aimeriez apprendre une nouvelle langue ? Apprendre à dessiner des chats ? Ou même à créer vos propres jeux vidéo ? C'est possible grâce à *Toutapprendre* !

*Toutapprendre* réunit plus de 120 000 heures de cours en ligne en accès gratuit et illimité couvrant de multiples domaines : Arts & Loisirs créatifs, Bien-être & santé, Bureautique, Langue, Musique, Programmation, Sport & Fitness, Vie professionnelle, etc.

Pour utiliser *ToutApprendre*, rendez-vous au **mabibliotheque.ca/cnca**, onglet «Livres & ressources numériques». Vous devrez avoir en main votre numéro d'abonné et votre NIP de bibliothèque pour accéder à la ressource.

toutapprendre.com
APPRENDRE EN LIGNE

## L'Heure du conte

Vous pouvez toujours offrir à vos enfants l'Heure du conte en ligne à partir du site suivant :
**heureduconte.ca**

heure duconte .ca

Consultez le portail de la bibliothèque au
**mabibliotheque.ca/sainte-henedine**
Suivez-nous aussi sur Facebook